



PartyCity Sur la piste

ÉTÉ 2022

Vos nouvelles options de placement et votre nouveau compte d'épargne (CELI) sont disponibles!



Le 2 juin, nous avons introduit deux nouvelles options de placement pour le Régime de partage des profits :



Les primes d'accroissement arrivent!

Voir la page suivante pour connaître tous les détails!



Fonds à date cible (FDC)



Compte à intérêt garanti quotidien (CIGQ)

Qu'est-ce que les FDC?

Si vous souhaitez adopter une approche sans intervention en matière de placement, envisagez un fonds à date cible. Il s'agit d'un placement facile qui vous permet de gagner du temps tout en faisant fructifier votre argent!

Trois fonctionnalités des FDC



Les gestionnaires de fonds diversifient et gèrent le fonds pour vous



Vous choisissez un seul fonds



Vous ne devez revoir vos placements que de temps en temps



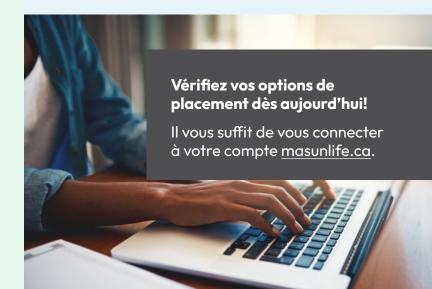
En savoir plus sur les FDC

Scannez le code QR pour voir cette vidéo:



Qu'est-ce que les CIQG?

Il s'agit d'un fonds à faible risque et à faible rendement qui vous permet de gagner un modeste montant d'intérêt sur une base quotidienne. De plus, il n'y a pas de frais qui « grugent » votre épargne!



Investissez dans le nouveau CELI!

Que vous épargniez pour des objectifs à court ou à long terme, le compte d'épargne libre d'impôt (CELI) est une nouvelle option intéressante pour investir vos primes de partage des profits et vos économies personnelles! Voici quelques fonctionnalités principales de ce compte :

- Vos cotisations ne sont pas déductibles déductibles d'impôt, mais votre argent croît à l'abri de l'impôt et peut être retiré sans payer d'impôt.
- Vous pouvez investir dans les mêmes options de placement offertes par le régime.
- Vous profitez de frais de gestion moins élevés que si vous investissiez par le biais d'une institution financière locale, ce qui signifie plus d'argent dans vos poches!

Pour plus de détails sur le CELI, visitez <u>partagedesprofits.ca</u> ou ouvrez une session sur masunlife.ca.

Qu'est-il arrivé au fonds du marché monétaire de la Sun Life?

Dans le cadre des améliorations apportées au régime, ce fonds a été remplacé par le compte à intérêt quotidien garanti (CIQG). C'est une excellente nouvelle, car le CIQG offre des rendements potentiellement plus élevés (selon l'historique récent) et ne prévoit aucun frais!

- ✓ Si une partie de votre épargne était investie dans le fonds du marché monétaire le 30 mai, elle a été automatiquement transférée dans le CIQG entre le 31 mai et le 1er juin.
- Ouvrez une session sur le site masunlife.ca dès aujourd'hui pour revoir vos placements et commencer à investir dans le CIQG.



Vos primes d'accroissement sont déposées à la mi-juin!

- ✓ Ouvrez une session sur masunlife.ca pour vérifier votre prime.
- Ensuite, révisez et confirmez vos choix de placements et regardez votre épargne croître!

N'oubliez pas: Si vous ne choisissez pas d'options de placement pour votre prime d'accroissement, elle sera investie selon les options par défaut—10 % dans le Fonds d'actions Canadian Tire et 90 % dans le Fonds à date cible le plus proche de votre 65° anniversaire (c.-à-d. une date de retraite normale)

Vous ne savez pas quel(s) fonds de placement vous convient(ent) pour vous et vos objectifs d'épargne?

1. Utilisez l'outil de répartition de l'actif

Ouvrez une session sur <u>masunlife.ca</u>. Sélectionnez mon centre financier > menu déroulant Centre de ressources > outils mon argent > Répartition de l'actif > Continuer

2. Appelez le Centre de service à la clientèle Sun Life

Vous pouvez parler avec un expert du régime et de vos options de placement—il suffit de composer le 1-866-733-8612 de 8 h à 20 h HE, tous les jours ouvrables.

N'oubliez pas de désigner un bénéficiaire!

La désignation d'un bénéficiaire est le seul moyen de s'assurer que votre épargne sera entre de bonnes mains si vous décédez. Pour consulter et mettre à jour votre bénéficiaire, sélectionnez mon centre financier > Liens rapides >Bénéficiaire.

Vous n'êtes pas certain d'être admissible à une prime d'accroissement?

Visitez partagedesprofits.ca pour le savoir!

Nous avons également mis à jour la brochure du régime si vous souhaitez avoir un aperçu complet du régime de partage des profits.





Vous avez une seconde (ou deux)?

Scannez les codes QR pour visionner ces nouvelles vidéos!

Fonctionnement du régime

bit.ly/CTDAFonctionnementDuRegime

Comment investir

bit.ly/CTDACommentInvestir





Questions?

Visitez <u>partagedesprofits.ca</u>: votre source de renseignements n° 1 sur le régime.

Ouvrez une session sur <u>masunlife.ca</u> pour vérifier votre épargne et télécharger l'application afin d'accéder à votre compte à l'aide de votre empreinte digitale!

Appelez le Centre de service à la clientèle de la Sun Life, au 1 866 733-8612, ouvert tous les jours ouvrables, de 8 h à 20 h, HE. Le service est offert dans plus de 190 langues.